



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 5 septembre 2008 portant exécution de certaines dispositions aux formalités administratives prévues par la loi du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration

Avis du Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises

Le Syndicat des villes et communes luxembourgeoises remercie Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes de l'avoir sollicité par courrier du 25 novembre 2022 au sujet du projet de règlement grand-ducal susmentionné.

Le projet de règlement grand-ducal sous revue s'inscrit dans le contexte de l'accord de retrait conclu entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, qui prévoit que les règles relatives à la libre circulation des personnes continuent à s'appliquer aux ressortissants britanniques et à leurs membres de famille jusqu'à la fin de la période de transition.

En détail, le projet de règlement grand-ducal vise à préciser les modalités d'introduction des demandes de séjour dont doivent disposer les ressortissants britanniques ainsi que leurs membres de famille. Il précise également les modalités applicables aux travailleurs frontaliers, qui peuvent demander un document spécifique attestant de leurs droits au titre de l'accord.

Etant donné que le projet prévoit des démarches administratives devant être effectuées par les personnes concernées auprès du ministère des Affaires étrangères et européennes, il n'a pas d'impact au niveau communal et n'appelle donc pas d'observations de la part du SYVICOL.

Adopté par le bureau du SYVICOL, le 23 janvier 2023